

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 20 JUIN 2017
(2016-2017)
LE 27 JUIN 2017**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 27 JUIN 2017 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)
Margot Pagé (9)
Sophia Plante
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Stéphane Bessette (1)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Tommy Gaulin (EHDA)
Didier Jeanson (secondaire)
Alain Lemieux (11)
Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale
MM. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint
André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles
André Chénier, coordonnateur au Service des ressources financières

ABSENCES :

M^{mes} Suzanne Gaudette (5), Valérie Roy (primaire)
M. Éric Allard (4)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.C.-4316-06-17

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 05.01 Budget de la commission scolaire 2017-2018
 - 05.01.01 TRAFICS
 - 05.01.02 Présentation du budget 2017-2018
 - 05.01.03 Budget d'investissement 2017-2018 – Information complémentaire
 - 05.01.04 Budget des établissements – Tableau
 - 05.01.05 Approbation des budgets des établissements – Résolution
 - 05.01.06 Adoption du budget de la commission scolaire et taux de taxe

06.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 06.01 Aménagement du terrain de football LCF / soccer synthétique à l'école Jacques-Leber – Appel d'offres 16-AO-057-91455
- 06.02 Protocole d'entente – Promesse d'échange – Municipalité de Napierville, pour l'agrandissement de l'école Louis-Cyr
- 06.03 Protocole d'entente – Promesse bilatérale de vente et d'achat – Municipalité de Saint-Édouard pour l'agrandissement de l'école Saint-Édouard
- 06.04 Protocole d'entente – Promesse bilatérale de vente et d'achat – Commission scolaire New Frontiers – Nouvelle école EHDA

07.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

05.01 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2017-2018

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier, aidée par monsieur André Chénier, coordonnateur au Service des ressources financières.

05.01.01 TRAFICS

05.01.02 PRÉSENTATION DU BUDGET 2017-2018

05.01.03 BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017-2018 – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

05.01.04 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS – TABLEAU

05.01.05 APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS – RÉOLUTION

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique de répartition des ressources de la commission scolaire adoptée sous la cote (Résolution C.C.-3698-02-14);

C.C-4317-06-17

CONSIDÉRANT les « Règles de répartition des ressources » de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

d'approuver les budgets de tous les établissements de la commission scolaire suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame/Saint-Joseph (004-003), Saint-François-Xavier (005), Jean XXIII (006), De la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), Des Cheminots (019), De l'Odyssée (021), Des Timoniers (022), Des Bourlingueurs (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souigny (029), Jacques-Leber (030), De l'Aquarelle-Armand-Frappier (032), Félix-Leclerc (033), Marc-André-Fortier(037), Gérin-Lajoie (038), Des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), De la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), des Bons Vents (057), Saint-Isidore/Langevin (060-061), Saint-Viateur/Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), Des Moussaillons-et-de-la-Traversée (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), Du Tournant (081), Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud. (085), Centre d'éducation des adultes de l'Accore (087), École de formation professionnelle de Châteauguay. (088) et Centre d'éducation des adultes du Goéland/Édifice Maison d'éducation des adultes/Édifice l'Envol/Édifice Sainte-Catherine(090).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C-4318-06-16

05.01.06 ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET TAUX DE TAXE

Madame Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE ce budget est en équilibre;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 19 053 672 436 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE le budget prévoit que les taux de taxe scolaire effectifs sont fixés à 0,28733 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus et dépenses équilibrés à 277 702 141 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,28733 \$ du 100 \$ d'évaluation sous réserve de l'adoption par le gouvernement provincial du règlement annuel encadrant la détermination du produit maximum de la taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.C.-4319-06-17

06.01 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL LCF/SOCCER SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER – APPEL D'OFFRES 16-AO-057-P91455

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Saint-Constant ont un protocole d'entente relatif à la construction, la gestion et l'utilisation d'un terrain de football LCF/soccer synthétique.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'aménagement du terrain de football LCF/soccer synthétique à l'école Jacques-Leber à **Location d'Angelo inc.**, de Saint-Rémi, pour un montant forfaitaire d'un million sept cent vingt-deux mille deux cent un dollars et quatorze cents (1 722 201,14 \$) avant les taxes, soit un million neuf cent quatre-vingt mille cent dollars et soixante-seize cents (1 980 100,76 \$) taxes incluses, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 22 juin 2017 et conditionnellement à l'obtention de la résolution du conseil de la Ville Saint-Constant acceptant le soumissionnaire retenu et autorisant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à aller de l'avant.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4320-06-17

06.02 PROTOCOLE D'ENTENTE – PROMESSE D'ÉCHANGE – MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE LOUIS-CYR

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a obtenu le financement du ministère de l'Éducation afin de procéder à l'agrandissement de l'école Louis-Cyr et Daigneau;

CONSIDÉRANT que ce projet sera bénéfique pour les élèves et pour la communauté;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite l'acquisition d'une partie du lot 27-P ainsi que du lot identifié comme étant la projection de la rue Saint-Gabriel appartenant à la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT que la CSDGS possède le terrain situé derrière le chalet des loisirs de Napierville (partie du lot 96-12-1P et 96-P);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Napierville accepte de céder à la CSDGS une partie du lot 27-P ainsi que le lot identifié comme étant la projection de la rue Saint-Gabriel en échange d'une partie du lot 96-12-1P et du lot 96-P appartenant à la CSDGS;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-05-215 du conseil de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT l'échéancier de livraison du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que le conseil des commissaires accepte les principes établis dans la promesse d'échange;

que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à apporter des modifications à la Promesse d'échange;

que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la commission scolaire la Promesse d'échange;

que le conseil soit informé des changements apportés à la Promesse d'échange lors du prochain conseil des commissaires;

que le conseil des commissaires demande au ministère de l'Éducation d'autoriser l'échange des terrains avec la municipalité de Napierville, tel que prévu dans la Promesse d'échange.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-4321-06-17

06.03 PROTOCOLE D'ENTENTE – PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a obtenu le financement du ministère de l'Éducation afin de procéder à l'agrandissement de l'école Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT que ce projet sera bénéfique pour les élèves et pour la communauté;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite l'acquisition de deux parties du lot 3 991 852 et d'une partie du lot 3 991 581;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Édouard accepte de céder à la CSDGS les lots nécessaires pour le projet;

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-032 du conseil de la municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT l'échéancier de livraison du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que le conseil des commissaires accepte les principes établis dans la promesse d'achat;

que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à déposer la Promesse d'achat à la municipalité de Saint-Édouard;

que la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Commission scolaire la Promesse d'achat à la municipalité de Saint-Édouard;

que le conseil soit informé du contenu de la Promesse d'achat à la municipalité de St-Édouard lors du prochain conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.04 PROTOCOLE D'ENTENTE – PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT – COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIERS – NOUVELLE ÉCOLE EHDAA

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, donne des informations. Ce sujet est retiré et reporté à la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 août 2017.

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, remercie tout le monde pour leur présence.

C.C.-4322-06-17

07.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 20 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire parent,

que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1310_CC\1311_PV\2016-2017\11a. 27 juin 2017 - 1312 Ajournement.doc